



Extrait du Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie d'Aix-Marseille

<http://www.snalc.org/snalc2015/spip.php?article333>

ACCES PAR LISTE D'APTITUDE au corps des PROFESSEURS AGREGES (2015-2016)

snalc

**Liberté,
égalité,
fraternité
et enseignement.
Depuis 1905.**

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

Accès par Liste d'Aptitude au corps des professeurs agrégés

Bulletin officiel [n° 48 du 24 décembre 2015 \(CLIQUEZ !\)](#).

Bulletin académique [n° 692 du 11 janvier 2016 \(CLIQUEZ !\)](#)

[\[Pour les Maîtres contractuels de l'enseignement privé : A VENIR ! \]](#)

Synthèse :

PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

Repose sur un acte de candidature volontaire et individuel :

Les candidatures et la constitution des dossiers se feront uniquement via internet au travers du portail de services **I-PROF**, rubrique : « les services » ;

DU LUNDI 4 JANVIER 2016 AU MERCREDI 27 JANVIER 2016 INCLUS.

[ACCÉDEZ A VOTRE I-PROF \(Cliquez !\)](#)

"**Les candidats qui auront complété et validé leur curriculum vitae**, saisi et validé leur lettre de motivation EN LIGNE recevront à l'issue de la période d'inscription un accusé de réception du dépôt de leur candidature dans leur messagerie i-Prof."

« En cas d'informations erronées, il appartient à l'enseignant de les signaler au plus tôt, au rectorat (Bureau des actes collectifs - A l'attention de Nathalie Salomez - nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr ou 04.42.91.73.44) afin qu'elles soient corrigées. **Au-delà de la date de fermeture du serveur, toute modification des données du dossier ne sera pas prise en compte pour la présente campagne** ».

---> Pendant toute la durée d'ouverture du serveur, du 04 au 27 janvier 2016, chaque candidat pourra accéder à son dossier dématérialisé de promotion : **N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER CHACUNE DE VOS SAISIES !**

CONDITIONS REQUISES :

- être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur.
- être, au 31 décembre 2015, professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive.
- être âgé de quarante ans au moins au 1er octobre 2016 ;
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement dont cinq ans dans le grade.

Le dossier de candidature devra comporter :

- un **curriculum vitae** devant faire apparaître la situation individuelle du candidat, sa formation, son mode d'accès au grade, son itinéraire professionnel et ses activités assurées au sein du système éducatif.
- une **lettre de motivation actualisée** devant faire apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature :

" Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion."

---> L'élaboration de ces deux contributions sera réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature dans

l'application internet i-Prof (menu « les services »).

Attribution des avis par les chefs d'établissements :

Du 1er février au 14 février 2016 inclus.

Attribution des avis par les corps d'inspection :

Du 15 février au 28 février 2016 inclus.

Les enseignants auront la possibilité de consulter les avis émis sur leur dossier par les évaluateurs avant la tenue de la commission administrative paritaire académique dont la date prévisionnelle est fixée au 22 mars 2016.

POUR TÉLÉCHARGER NOTRE FICHE DE SUIVI SYNDICAL, CLIQUEZ [ICI](#) !

[N'OUBLIEZ PAS NOTRE QU \(revue mensuelle du SNALC\) :](#)

[elle complètera utilement les conseils personnalisés que nous pourrons vous donner ! Pour la télécharger, CLIQUEZ ICI !](#)

- [LISTE APTITUDE AGRÉGÉS : CONTINGENT 2013](#)
-
- [LISTE APTITUDE AGRÉGÉS : CONTINGENT 2014](#)
-
- [LISTE APTITUDE AGRÉGÉS : CONTINGENT 2015](#)

â€”> LA CAPN est prévu

les 18, 19 et 20 MAI :

SEULS la fsu, **LE SNALC**, le fnec-fp, et le sgen (défavorable à l'agrégation...) SIÈGENT A CETTE COMMISSION !